



## Campagne de contrôle Importation - 2021

La présente campagne de contrôle a été effectuée par des agents de la Division de la Sécurité Alimentaire, Direction de la Santé du Ministère de la Santé, dans le courant de l'année 2021.

### 1. Champ d'application

Le contrôle s'effectue selon deux planifications:

- Le contrôle renforcé dont la fréquence, le choix des matrices et des analyses sont imposés par la réglementation et sont homogènes au sein des Etats Membres.
- Le contrôle de routine planifié selon une évaluation de risque en collaboration avec les responsables de la division de la sécurité alimentaire et les services de la douane.

En parallèle, les notifications des périssables via e-mail par les représentants en Douane auprès des autorités de contrôle restaient en place.

### 2. Réglementation

• À partir du 14 décembre 2019, le nouveau Règlement (UE) 2017/625, concernant les contrôles officiels et les autres activités officielles servant à assurer le respect de la législation alimentaire et de la législation relative aux aliments pour animaux ainsi que des règles relatives à la santé et au bien-être des animaux, à la santé des végétaux et aux produits, a abrogé entre autres le Règlement (CE) n° 882/2004 de 2004 relatif aux contrôles officiels. Le Règlement d'exécution (UE) 2019/1793 du 22 octobre 2019, relatif au renforcement temporaire des contrôles officiels et aux mesures d'urgence régissant l'entrée dans l'Union de certains biens provenant de certains pays tiers, constitue le plus important acte d'exécution pour l'importation. Il implémente le contrôle de routine, les mesures d'urgences, contrôles renforcés et autres conditions particulières à l'importation, ainsi que les homologations des contrôles de certains pays tiers avant exportation (document synoptique sur : <https://securite-alimentaire.public.lu/fr/professionnel/Denrees-alimentaires/Importation.html>, [lien direct](#)). Il a remplacé le Règlement (CE) n° 669/2009 de la Commission dont les amendements publiaient les listes des contrôles renforcés à l'importation depuis juillet 2009.

### 3. Méthode

#### 3.1. Contrôles

Les contrôles effectués lors de l'importation sont:

- **les contrôles documentaires**, effectués obligatoirement pour chaque contrôle renforcé ou pour des envois sous une mesure d'urgence ou régime particulier. Pour les contrôles de routine, le contrôle documentaire est effectué seulement en cas de contrôle physique.

Division de la sécurité alimentaire	7A rue Thomas Edison L-1445 Strassen	(352) 2477 5620 (352) 2747 8068 e-mail : <a href="mailto:secualim@ms.etat.lu">secualim@ms.etat.lu</a>
FC/LZ/PH	23/08/2018	DOC-153 Rev06
		Page 1/7



- **les contrôles d'identité;** effectués automatiquement en cas de contrôle physique ou encore en cas de doute sur la nature ou l'état de l'envoi. Y sont compris par exemple les vérifications de colis suspects.
- **les contrôles physiques,** représentent des analyses dans un laboratoire désigné selon la planification prévue en contrôle renforcé ou en contrôle de routine.

Les coûts des analyses pour les contrôles renforcés sont à la charge des importateurs, ceux des contrôles de routine à la charge de l'Etat.

### **3.2. Echantillonnage**

**Contrôle de routine:** l'échantillonnage se fait selon les règlements en vigueur en fonction de la nature des denrées alimentaires et de l'analyse à effectuer.

**Contrôle renforcé:** L'échantillonnage se fait selon les procédures indiquées par les différents règlements des régimes d'importation concernés.

## **4. Ressources**

### **4.1. Ressources mises en œuvre**

Du côté personnel opératif, deux agents de la Sécurité alimentaire sont nécessaires pour garantir le bon déroulement des contrôles à l'importation. Bien qu'une personne n'a pu être opérationnelle, le fonctionnement a été perturbé, mais les contrôles à l'importation ont été garantis par la flexibilité et l'engagement des agents à garantir la sécurité alimentaire au niveau des activités de l'importation.

Suite à la perturbation des activités, la permanence en dehors des heures de bureau assurée pour maintenir le contrôle à l'importation en continu a augmenté la charge de travail sur les agents impliqués. La situation a pu être maintenue grâce à leur engagement mais va être améliorée par la mise en place du Poste de Contrôle Frontalier

La mise en place de ce Poste de Contrôle Frontalier (PCF, en anglais : Border Control Post- BCP) commun de l'ASV (Administration des Services Vétérinaires), de l'ASTA (Administration des Services Techniques de l'Agriculture) et de la SECUALIM (Division de la Sécurité alimentaire de la Direction de la Santé), prévue pour 2021, a été malheureusement reportée en 2022. La coopération entre les administrations s'est néanmoins intensifiée (Bureaux partagés, contrôles conjoints, entraide mutuelle) et les formations prévues pour les futurs agents du BCP ont été entamées.

### **4.2. Mesures prises pour garantir les prestations des exploitants du secteur face à la crise sanitaire du CoViD-19**

L'année 2021 a, comme 2020, encore été fortement marquée par la crise sanitaire du CoViD-19 et des mesures nationales et internationales mises en place pour la maîtriser. La forte baisse de l'année 2020 de certaines activités à l'import ne s'est pas encore rétablie à 100%, mais le transport aérien du fret était moins impacté que les vols de passagers.

Division de la sécurité alimentaire	7A rue Thomas Edison L-1445 Strassen	(352) 2477 5620 (352) 2747 8068 e-mail : <a href="mailto:secualim@ms.etat.lu">secualim@ms.etat.lu</a>
FC/LZ/PH	23/08/2018	DOC-153 Rev06
		Page 2/7



### 4.3. Amélioration au niveau de la Division

Du côté importation, le système CCS (Cargo Community System), plateforme commune pour la gestion des importations impliquant toutes les instances officielles (ADA/SECUALIM/ASV/ASTA) et les acteurs privés a été testé par les acteurs en version test. Une seconde série de tests a été faite sur des données réelles, mais sans l'input de l'opérateur du handling. Le projet a par la suite été suspendu par le Ministère des Transports.

## 5. Les résultats

### 5.1. Les contrôles obligatoires

Les contrôles obligatoires sont ceux effectués dans le cadre des contrôles renforcés ou pour des envois sous une mesure d'urgence ou régime particulier.

Le graphique en figure 1 mentionne le nombre de DCE/DSCE (CED/CHED-D) par année qui représente le nombre de notifications obligatoires par les importateurs dans le cadre des contrôles obligatoires imposés par la commission européenne. Après les années 2013 et 2014 où ce nombre était particulièrement élevé dû aux importations de fraises d'origine Egypte, il a diminué au cours des années suivantes. Les données restent très fluctuantes en fonction des conditions du marché et de la concurrence entre les aéroports.

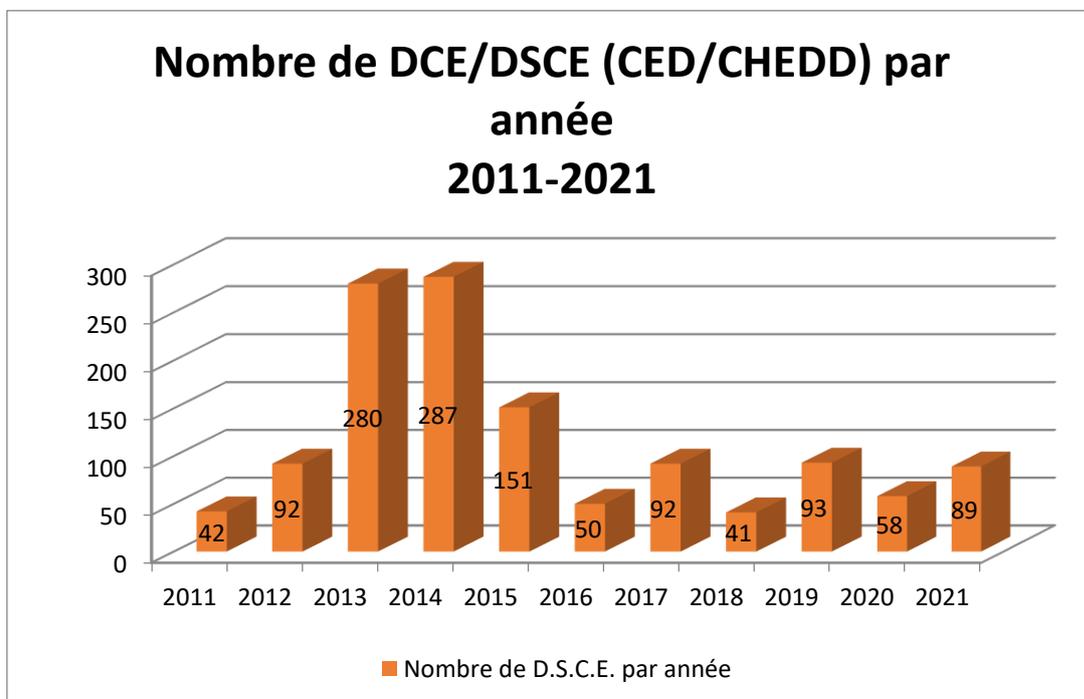


Figure 1: Nombre de DCE/DSCE (CED/CHED-D) par année (2011-2021)



L'arrivée des marchandises au Luxembourg fluctuent aussi dans le courant de l'année principalement en fonction des périodes hiver-été en fonction des matrices, et plus marginalement en fonction des périodes de fête. Cette fluctuation est reprise en figure 2.

Sur toutes les importations liées aux contrôles obligatoires, un contrôle documentaire au minimum est effectué par l'agent à l'importation.

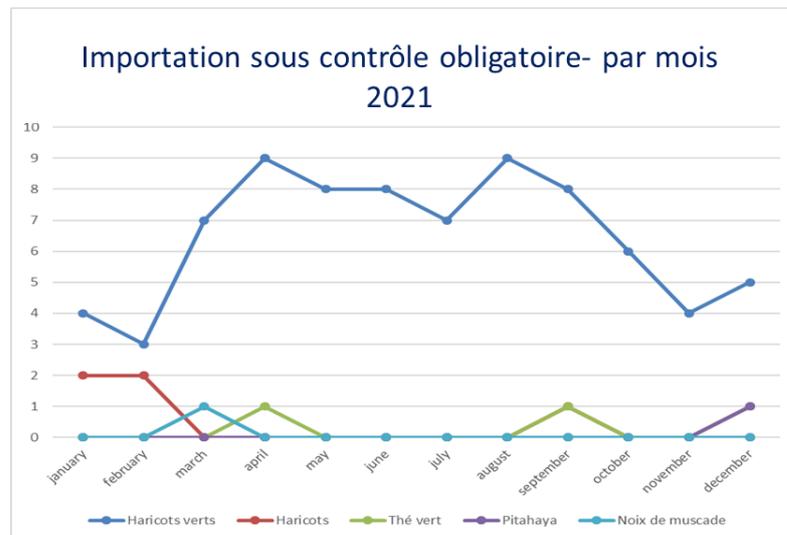


Figure 2: Nombre de CED/CHED-D pour 2021 éclaté par mois.

Produit	Quantité envoi	%
Haricots verts	78	88,64
Haricots	5	5,68
Thé vert	3	3,41
Pitahaya	1	1,14
Noix de Muscade	1	1,14
<b>TOTAL</b>	<b>88</b>	<b>100</b>

Afin de prévoir les importations au Luxembourg et ainsi planifier les prélèvements en fonction des saisons des différents fruits et légumes dans leur pays d'origine, il est intéressant de constater le nombre d'envoi de ces produits primaires lors des différents mois de l'année 2021. Par exemple les haricots verts ne semblent pas avoir de saison au Kenya (voir figure 5).

Dans le cadre des contrôles obligatoires, la réglementation impose aux Etats Membres un pourcentage de contrôle physique en fonction du risque calculé tenant compte de la matrice et de l'origine.

Pour 2021, 7 prélèvements ont été effectués qui a entraîné un contrôle analytique - pesticides sur les produits (6 haricots, 1 thé et 1 dragonfruit).

## 5.2. Contrôle de routine

Les importations des produits alimentaires au Luxembourg peuvent se diviser en une partie destinée au marché Luxembourgeois (10%) et une partie en simple transit au Luxembourg destiné en finalité à un Etat Membre de la communauté européenne et qui constitue la majeure partie (90%).



La figure 3 représente le nombre d'envois de produits primaires importés au Luxembourg avec la différenciation par matrice et par destination finale au Luxembourg ou en Europe.

Produits	Nombre d'envoi total
1 Mangue	488
2 Papaye	348
3 Baies	264
6 Avocat	112
7 Asperges	95
8 Haricots	94
9 Pois	89
10 Champignons	67
11 Graines	65
12 Tamarin frais	52
13 Gingembre	51
14 Légumes frais	40
15 Citron	34
16 Fruits frais	27
17 Poivre rouge	17
18 Figes	12
19 Aubergines	10
20 Noix	5
<b>Total</b>	<b>1870</b>
<b>Total destiné au marché Luxembourgeois</b>	<b>187</b>
<b>Total sous contrôle de routine</b>	<b>98</b>

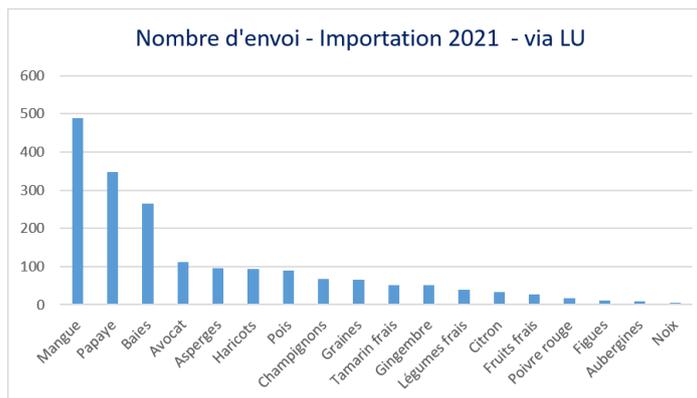


Figure 3 : Nombre d'importation de produits primaires suivant la matrice et la destination

La figure 4 montre le nombre et le type de contrôles physiques qui ont été effectués sur les denrées alimentaires d'origine non animale en 2021 dans le cadre des contrôles de routine. Les substances Q-Tof peuvent reprendre des substances dangereuses, dopantes ou à activités pharmacologiques. La catégorie mycotoxine reprend les aflatoxines et l'ochratoxine A.

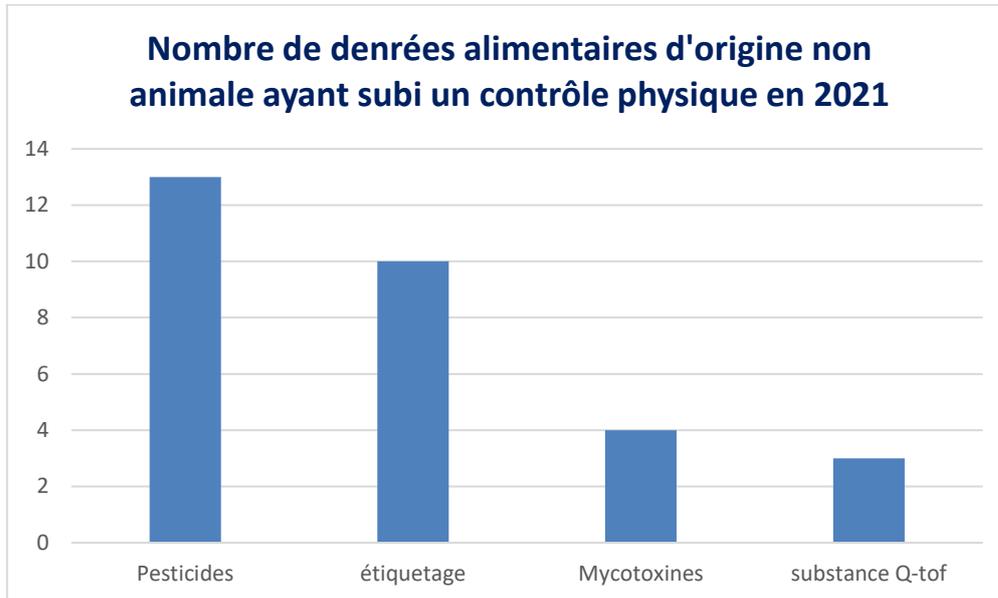


Figure 4 : Contrôle physique sur les denrées alimentaires d'origine non animale importation contrôle de routine 2021

La figure 5 laisse entrevoir l'importance des importations de chaque régime de contrôle en fonction de leur quantité. Bien que les contrôles renforcés et mesures d'urgence sont plus importants et génèrent plus de travail administratif, la quantité absolue de ces DA ne représente qu'un quart de la quantité totale.

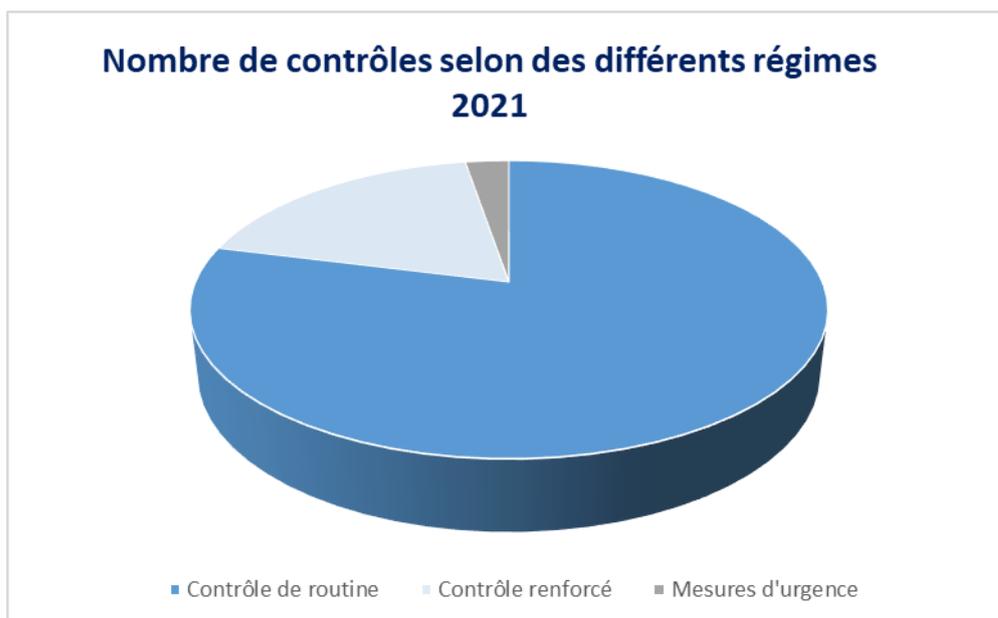


Figure 5: Nombre de contrôle selon les différents régimes de contrôle à l'importation en 2021



## 6. Conclusions

La capacité d'adaptation de la cellule importation montrée lors de la crise COVID et lors du manque du personnel en raison de maladie garantit l'efficacité du BCP en ce qui concerne les contrôles sur les DAONA (Denrées alimentaires d'origine non-animale). Les contrôles pourront être adaptés aux besoins saisonniers grâce à l'analyse des données d'autres activités à l'importation tels que les contrôles phytosanitaires.

La transmission des résultats à la COM (TRACES-NT pour les contrôles renforcés et mesures d'urgence, EFSA pour les contrôles de routine) contribue à l'effort commun des Etats membres de l'UE pour garantir un contrôle effectif aux frontières de l'Union sur les denrées alimentaires d'origine non-animale et permet une évaluation de risque harmonisée au niveau européen.

## 7. Recommandations

Les activités à l'importation de la SECUALIM sont à optimiser pour l'intégration dans le futur BCP avec ASV et ASTA (prévu pour début 2022), les synergies avec les activités des autres administrations (surtout ASTA) et la flexibilité du temps de travail (travail en rotation) rendront une meilleure présence sur le terrain et un monitoring plus affiné. L'analyse de risques doit être adaptée aux nouvelles possibilités, les interactions avec les autres administrations (Santé, ADA, ILNAS...etc.) optimisées pour garantir une communication effective entre les différents acteurs. Le CCS (Cargo Community System), dont le développement a été mis en suspens, aurait pu être une solution à cette fin.

Division de la sécurité alimentaire	7A rue Thomas Edison L-1445 Strassen	(352) 2477 5620 (352) 2747 8068 e-mail : <a href="mailto:secualim@ms.etat.lu">secualim@ms.etat.lu</a>
FC/LZ/PH	23/08/2018	DOC-153 Rev06
		Page 7/7